



Frais d'avocat facturé sur compte locatif avant jugement

Par **kamirou59**, le **26/12/2011** à **17:58**

Bonjour, je suis actuellement en litige avec mon bailleur social qui a entamé une procédure d'expulsion pour non présentation d'attestation d'assurance, je dois passer au tribunal le 16 février cependant mon bailleur m'a facturé des frais d'avocat de 710 euros sur ma quittance de loyer et donc sur mon prochain prélèvement. Mon bailleur a-t-il le droit de m'obliger à payer ces frais alors que nous ne sommes pas passés au tribunal pour mon litige d'assurance. rn Cordialement